

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Novembre 2021

N°75

Reflets de la vie municipale à Ruhans

Le mot du Maire

Les problèmes du réchauffement climatique font actuellement la une de l'actualité avec le sommet des chefs d'Etat qui font de beaux discours mais agissent peu.

A sa modeste échelle, la Commune de Ruhans est aussi impactée par les conséquences de ces évolutions climatiques :

- ***au niveau de la forêt où elle va devoir adapter son plan d'aménagement à ce nouveau contexte,***
- ***au niveau globalement des écoulements des eaux et des ruisseaux pour tenter de maîtriser, autant que faire se peut, les conséquences des crues vécues comme en Juillet dernier.***

La Commune a donc lancé un travail de réflexion en lien avec les Services de la DDT en charge de ce type de dossiers. Ce point a été à l'ordre du jour du dernier Conseil qui s'est réuni le 22 Octobre ainsi que pas mal d'autres, qui vous sont relatés dans ce bulletin.

Serge GIRARD



Dans ce numéro

PLUI	2
Transport Scolaire	3
Cimetière.....	4
Entretien de la Commune.....	4
Gestion des Ruisseaux.....	4
Forêt.....	5
Délibérations Diverses.....	6
Équipement Informatique.....	6
Voirie	6
Ordures Ménagères.....	6
Fibre Optique.....	7
Vie du Village.....	7



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1/ PLUI

1/ PLUI

Le projet de PLUI ayant été rejeté par les services de l'Etat, une nouvelle phase d'échanges et de concertation est en cours avec le Cabinet d'études en vue d'arriver à une réduction importante des espaces consommés.

Une nouvelle rédaction du PADD (programme d'aménagement et de développement durable) a dû être faite pour tenir compte de ce nouveau contexte. Il a été présenté et débattu au Conseil.

Les principales modifications apportées concernent

- La prise en compte de la loi climat et résilience du 23/08/2021 qui prévoit un objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols pour les 10 ans à venir, ainsi que la prise en compte des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) adopté au niveau de la Région.
- L'affirmation de l'armature territoriale organisée autour du pôle principal de Rioz, des pôles secondaires d'Etuz, Boulot et Voray, et des villages. Il est prévu d'accueillir 3 900 nouveaux habitants sur les 15 prochaines années avec une évolution plus importante sur le pôle Centre +1,6%, 1,4% sur les pôles secondaires et 0,9% sur l'ensemble des autres villages. Cela s'accompagne de densités urbaines à moduler pour

modérer la consommation d'espaces :

- 11 à 12 logements à l'hectare dans les villages,
- 14 logements à l'hectare pour les pôles secondaires,
- 16 logements à l'hectare pour Rioz.

Au total, ce sont environ 130 hectares qui seront à vocation d'habitat, 30 hectares pour le développement économique et 14 hectares à vocation d'équipements.

Le nouveau planning prévisionnel s'établit comme suit :

- Validation zonage et OAP en décembre,
- Réunions publiques : décembre—janvier,
- Arrêt définitif mars 2022.

Le projet sera alors soumis aux personnes publiques associées, à enquête publique en septembre, octobre pour ensuite être validé en Préfecture et entré en vigueur début 2023.



2-A – Transport scolaire

Lors du dernier bulletin communal de juillet, j'avais annoncé que pour pallier à l'absence d'accompagnateur dans le bus, il y avait la possibilité de désigner 2 ou 3 parents référents par commune qui seraient autorisés à monter dans le bus, s'assurer que les enfants soient attachés moyennant la signature d'une convention avec la Commune et la Région Bourgogne Franche-Comté, responsable des Transports Scolaires. Je n'ai eu à ce jour qu'une candidature, il est encore possible de faire remonter en mairie d'autres volontaires.

Je déplore d'ailleurs que les comportements anormaux continuent à perdurer durant le transport scolaire. Pour leur propre sécurité et celle de tous, les enfants doivent rester à leur place et attachés.

Malgré des exclusions temporaires avant les vacances d'été et une réunion organisée avec les parents en mairie, la situation s'est très fortement aggravée à la rentrée avec des événements graves comme : le bris d'une vitre du bus, l'ouverture de la porte en roulant, le harcèlement des petits, les crachas... Cette situation vient d'amener la Région à prononcer 4 exclusions définitives et d'autres temporaires.

Je suis contacté par la CCPR et des parents d'autres communes qui craignent pour la sécurité de leurs enfants et m'invitent à agir. Il est à noter que depuis ces exclusions, la situation est redevenue calme, ce qui tendrait à supposer que les enfants exclus étaient bien à l'origine des troubles constatés.

Il est regrettable d'en arriver à ces solutions extrêmes qui posent problème. J'invite donc les parents à sensibiliser leurs enfants sur les règles à respecter lors du transport, rester assis, attaché pendant 7 kms ne me paraît pas insurmontable.



Au-delà du seul problème du transport scolaire, c'est le comportement global de certains enfants qui pose problème et interroge sur la nécessité d'un accompagnement, le Conseil Municipal a donc décidé de prendre contact avec les services sociaux du département pour les informer de ces événements et évaluer la nécessité ou non de mesures d'accompagnement à prendre.

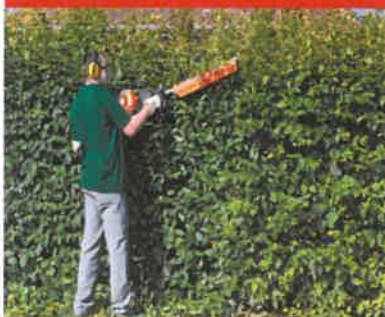
2-A/ Transport scolaire



2-B/ Cimetière



3/ Entretien de la Commune



4/ Gestion des ruisseaux

- **Concernant La Quochoche**



2-B – Cimetière

Depuis quelques semaines, il est constaté des dégradations dans le cimetière : plaques funéraires déplacées, décorations florales enlevées, tombes salies...

On peut supposer que ces événements sont le fait d'enfants.

Le cimetière n'est pas un espace de jeux et j'invite donc les parents à le rappeler à leurs enfants. Si de tels agissements venaient à se reproduire, je saisisrai la gendarmerie pour sanctionner les auteurs. J'ose espérer que la raison l'emportera et que ces dégradations cesseront afin que soit préservé le respect dû à nos défunts.

3 – Entretien de la Commune

La commune fait appel à une entreprise pour le fauchage des accotements et la taille des arbres et haies bordant les routes et chemins. Ces interventions ont bien sur un coût pour la Commune, environ 3 000 € pour le dernier passage.

Je tiens à rappeler ici que c'est aux propriétaires riverains d'entretenir leurs haies et de respecter certaines normes de plantation : plantations dépassant 2 mètres de hauteur, plantation à distance minimum de 2 mètres de la limite de l'emprise de la voie, et distance mini de 0,50 mètres pour les plantations inférieures à 2 mètres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites.

A défaut d'exécution des travaux d'élagage des plantations riveraines, les propriétaires seront mis en demeure de procéder à leur réalisation

dans un délai raisonnable.

L'année 2021, avec ses pluies fréquentes a favorisé la forte croissance de ce type de végétation, la commune ne pourra plus dorénavant se substituer aux défauts d'entretien des riverains et appliquera donc strictement ce mode de fonctionnement.

4 – Gestion des ruisseaux

Les intempéries du mois de Juillet ont provoqué un certain nombre de dégâts, sur lesquels, la commune a voulu se pencher pour tenter d'améliorer la situation.

Afin d'être sûr d'agir correctement, il a été pris contact avec les services de la DDT en charge de ces problèmes. Une rencontre a eu lieu avec « visite terrain » d'une demi-journée.

- **Concernant La Quochoche** dont la crue avait entraîné des dégâts dans deux maisons, il faut rappeler que l'entretien appartient aux propriétaires riverains qui doivent s'assurer régulièrement qu'il n'y a pas de végétaux gênant l'écoulement et supprimer les embâcles.

Un guide pratique a été édité par les services de la Préfecture, et vous pouvez prendre contact avec la police de l'eau à la DDT qui pourra vous apporter des conseils (Tél. : 03 63 37 92 00) et recommandations.

Le représentant de la DDT a constaté qu'il existe rive droite à l'aval immédiat du pont un arasement d'atterrissement qu'il serait souhaitable d'enlever. Un devis a été établi, la Commune est disposée à étudier avec le propriétaire riverain une répartition du coût des travaux au prorata des surfaces concernées.

- **Les ruisseaux**

La DDT a établi une cartographie des ruisseaux existants dans la commune. A partir de ce document qui date de quelques années, nous sommes allés sur site pour vérifier ou non la réalité de ces ruisseaux pour les déclasser en fossés.

Un cours d'eau est un écoulement caractérisé par la présence de trois critères cumulatifs : présence et permanence d'un lit naturel à l'origine, débit suffisant une majeure partie de l'année, alimentation par une source, alors qu'un fossé est un sillon créé par l'homme afin d'évacuer un excédent d'eau.

La visite a permis de constater que trois éléments qui étaient classés ruisseau ne correspondent plus à cette définition. Une procédure de déclassement va donc être lancée, le Conseil Municipal a délibéré en ce sens.

- **Combe l'Oiseau**

Suite aux fortes pluies, une bonne partie du tout venant du chemin forestier a été emmenée par les eaux dans le lit du ruisseau en contrebas. Même si sur cette partie entre la place à bois et la direction de Millaudon, il n'y a pas d'eau en permanence, il s'agit bien d'un cours d'eau et non d'un fossé car il y a une source à La Villedieu qui l'alimente. Il n'est donc pas possible de le curer sans autorisation préalable.

Les travaux sur une longueur inférieure à 100 mètres par an sont soumis à un dossier simplifié d'autorisation, au-delà, il faut établir un dossier complet loi sur l'eau. La longueur de ce ruisseau est de 245 mètres, il aurait donc fallu étaler sur plusieurs années ces travaux. Suite à de nouveaux échanges avec la DDT, une dérogation devrait nous être accordée pour curer les 245 mètres d'un coup en retirant uniquement les graviers sans creuser, ni élargir le lit.

Des devis sont en cours qui intègrent la reprise de la place à bois avec le traitement des eaux pluviales descendant du bois.

5 – Forêt

- La vente de bois d'automne au eu lieu le 27 Septembre, la Commune y présentait un lot d'un volume d'environ 313 m³ qui a été attribué à l'entreprise Piguet de Villersexel pour un montant de 25 007 €.

- **Affouage**

Le Conseil a arrêté la liste des affouagistes à 16 feux. Le montant de la taxe d'affouage a été porté à 40 €, il permet de couvrir les sommes versées à l'ONF (12%) sur le montant estimé des coupes proposées à l'affouage.

Suite à la réorganisation de la DGFIP, il ne vous a pas été demandé cette année de chèque, la perception émettra des titres de recettes qui vous seront envoyés

- En ce qui concerne l'affouage 2021/2022, une coupe d'éclaircie n°19 sera à réaliser avant la distribution des autres lots dans les parcelles 17 et 36. Cette coupe sera divisée en deux : la partie haute sera à faire par les affouagistes, pour l'autre moitié, le Conseil a décidé de la vendre à M. Botté.

La coupe 7 aurait également dû être faite en éclaircie, elle est reportée d'un an. Le Conseil a également validé la vente de 4 chênes et un merisier dans la parcelle 15 à l'entreprise Manzoni pour un montant de 2 000 €.

4/ Gestion des ruisseaux

- Les ruisseaux
- Combe l'Oiseau



5/ Forêt



6/ Délibérations diverses



7/ Equipement informatique



8/ Voirie



9/ Ordures ménagère



• Une nouvelle réorganisation de l'ONF est en cours par l'Etat.

Cela va se traduire par une nouvelle diminution des effectifs de l'ONF et une augmentation de la participation des communes : 7,5 M€ en 2023, puis 10 M€ en 2024/2025. Une motion de la fédération des communes forestières s'opposant à ces orientations a été votée par le Conseil.

• **Plan d'aménagement forestier**. Ce dossier prend du retard, une réunion aurait dû avoir lieu avant les vacances, elle n'est toujours pas fixée du fait du départ de notre garde et de problèmes de santé de la personne chargée du dossier à l'ONF. Nous réunirons la Commission Forêt dès que nous serons en possession d'éléments nouveaux.

6 – Délibérations diverses

Le Conseil a adopté deux délibérations :

- Une pour valider le régime indemnitaire de la secrétaire suite à son recrutement en CDI.
- Une pour l'adoption d'un nouveau référentiel dit M57 pour la comptabilité de la commune.

7 – Equipement informatique

Suite à un appel à projet du Conseil Régional, la Commune avait postulé pour l'acquisition d'un micro ordinateur portable et de matériel de visio conférence. Notre dossier a été retenu et une subvention de 1 500 € nous a été accordée. Le Conseil a autorisé le Maire à lancer ces achats.

8 – Voirie

Les travaux de réfection du chemin rural, après la ferme, au delà de la Rue des Gravilleries ont été réalisés cet automne. Nous avons programmé la reprise du

chemin dit « de la Fin » à la sortie de Millaudon en direction de Quenoche. L'entreprise Blanc devait les réaliser prochainement.

Suite à une rencontre que j'ai eu avec le Président du Conseil Départemental et le responsable de la voirie où j'avais soulevé la dangerosité de la route entre Quenoche et Millaudon (deux camions se sont renversés cette année), le Département a mis à l'étude un élargissement à 5,50 mètres sur une partie de cette route avec une modification du virage au niveau du chemin de la Fin.

En attendant donc la décision définitive du Département et le vote du budget 2022, j'ai suspendu les travaux communaux prévus pour les adapter à l'éventuel nouveau profilage de la départementale.

9 – Ordures ménagères

La CCPR mène actuellement une campagne de sensibilisation sur le tri. Le non respect des consignes de tri a des conséquences financières importantes pour la CCPR et donc directement sur vos factures.

Des campagnes de sensibilisation et de caractérisation du tri seront opérées tout au long de l'année dans toutes les communes, en commençant par celles où il est constaté le plus de difficultés.

La CCPR propose de nommer un ou deux référents par commune qui seraient chargés d'être un relais d'information auprès des habitants de la commune et participeraient aux campagnes de caractérisation.

Si des personnes sont intéressées, je vous remercie de vous faire connaître à la Mairie.

Vous trouverez en dernière page, les consignes à respecter.

10 – Fibre optique

J'ai participé cet été à deux réunions sur le futur déploiement de la fibre optique sur notre secteur.

Je rappelle que nous sommes actuellement rattachés au « Central téléphonique de Loulans », l'installation du nouveau matériel Nœud-de-Raccordement Optique aura lieu en mars 2022 à Loulans. Il faut ensuite compter un délai d'un an environ pour que le déploiement de la fibre



soit opérationnel sur l'ensemble du secteur.

Il faut rappeler ici que c'est Haute-Saône Numérique qui réalise cette infrastructure cofinancée par le Département et les Communautés de Communes à hauteur de 9 € par habitant et des financements publics.

Il faut noter qu'en dehors de la plaque de Vesoul aucun opérateur de téléphonie n'a voulu participer à ces travaux probablement pas assez rentables en zone rurale pour leurs actionnaires.

Haute-Saône Numérique a lancé une Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau, c'est la Société Orange qui a été retenue.

Au sein du Comité Syndical d'Haute Saône Numérique nous avons voté le principe de la pause gratuite d'une prise pour la fibre sur chaque habitation. L'utilisateur aura ensuite la possibilité de prendre la fibre ou non et le choix de son opérateur.

Il a donc fallu faire un travail préalable pour répertorier toutes les habitations actuelles mais aussi celles prévisibles dans les futures années pour prévoir le nombre de prises qui seront à installer.

Cela nécessite également que chaque future prise soit caractérisée par une adresse précise. Il a donc fallu créer un référentiel adresses. Ce document vient d'être intégré sur nouvelle base informatique d'adresses qui vient d'être créé par l'Etat. Vous pouvez la consulter en ligne en allant sur le site « adresse.data.gouv.fr ».

11 – Vie du Village

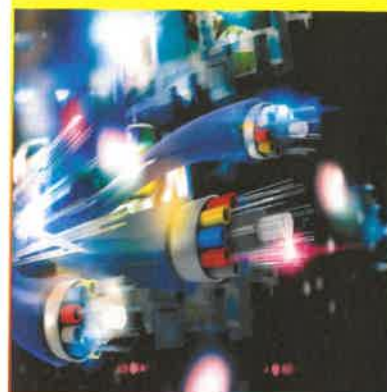
Naissances :

Nous accueillons avec plaisir des nouveaux habitants à Ruhans :

- Ezequiel PUSSET, né le 18 Juin 2021,
- Angéline CHAPOUTOT, née le 11 Août 2021,
- Charles DAMIDAUX , né le 13 Octobre 2021.

Félicitations aux parents.

10/ Fibre optique



11/ Vie du village

- **Naissances**



OBJETS A NE PAS INCLURE DANS LE BAC JAUNE



verre



produits dangereux



déchets verts



couches



ordures ménagères



polystyrène non alimentaire



textile



objet, plastique



Déchet de soins

cotons tiges



papier peint

nappe papier



papier absorbant

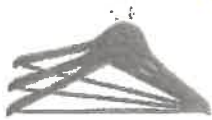
mouchoir papier



masque chirurgical



chaussure



cintre



gobelet+assiette plastique



câble électrique



électro ménager



feuillard



boîte fromage en bois

autres:
 Ne pas imbriquer les
 objets ni les lier
 dans un sac poubelle ou
 plastique